
**Procès-verbal de la 5^e assemblée publique de la Société de transport de
Trois-Rivières (STTR) tenue le mercredi 26 juin 2024 à 19h00**

Personnes présentes	M. Michel Byette	Président
	M. Pierre Montreuil	Vice-Président
	Mme Pascale Albernhe-Lahaie	Administratrice
	Mme Karine Descôteaux	Administratrice et représentante des usagers du transport régulier.
	M. François Dubois	Administrateur et représentant des usagers du transport adapté
Personne absente		
Personnes ressources	Mme Caroline Cinq-Mars	Directrice des services administratifs et trésorière
	Mme Roxanne Loranger	Directrice des ressources humaines
	M. Patrice Dupuis	Directeur général et secrétaire corporatif

1. Mot de bienvenue du président

M. Michel Byette, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 5^e assemblée publique.

2. Prise des présences -----

M. Patrice Dupuis procède à la prise des présences et le quorum est constaté.

3. Déclaration d'intérêt

Aucun membre ne déclare son intérêt sur l'un ou l'autre des sujets à l'ordre du jour.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

(35-24) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois
APPUYÉ DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au point affaires diverse, le sujet suivant :
Proposition observatrice au conseil d'administration de la STTR.

ADOPTÉE

5. Renouvellement du contrat du directeur général

(36-24) CONSIDÉRANT la clause de renouvellement incluse dans le contrat de travail 2020-2025 du directeur général ;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'administration

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil
APPUYÉ DE : Mme Karine Descôteaux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le contrat de Monsieur Patrice Dupuis, directeur général, soit renouvelé pour la période de juin 2025 à juin 2030.

QUE la rémunération soit relative aux règles de gestion des employés cadres en vigueur.

ADOPTÉE

6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 22 mai 2024

(37-24) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Pascale Albernhe-Lahaie
APPUYÉE DE : M. Michel Byette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée publique du 22 mai 2024 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 22 mai 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

7. Adoption des comptes à payer

(38-24) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois
APPUYÉ DE : Mme Karine Descôteaux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que soient adoptés, tels que déposés, les comptes à payer par chèques et les paiements directs couvrant la période du 1^{er} au 31 mai 2024, pour une somme totale de 2 293 603,79 \$.

ADOPTÉE

8. Adoption du Plan de transport adapté 2024

(39-24) CONSIDÉRANT l'exigence du ministère des Transports et de la Mobilité durable de présenter un « Plan de transport adapté » afin d'avoir droit au programme d'aide financière au transport adapté ;

CONSIDÉRANT le Plan de transport adapté 2024 de la STTR :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois
APPUYÉ DE : Mme Pascale Albernhe-Lahaie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Plan de transport adapté de la STTR soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

9. Adoption de l'aide financière pour le Plan de transport adapté 2024

(40-24) CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières a confié à la STTR, organisme délégué, la gestion du service de transport adapté dans toutes les municipalités du territoire depuis 1981 ;

CONSIDÉRANT que la STTR a adopté la grille tarifaire 2024 par la résolution numéro 54-23 ;

CONSIDÉRANT que la STTR a adopté les prévisions budgétaires 2024 par la résolution numéro 74-23 ;

CONSIDÉRANT que la STTR a adopté un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2024 par la résolution numéro 39-24 ;

CONSIDÉRANT que pour le transport adapté, la Ville de Trois-Rivières prévoit contribuer pour une somme de 1 711 000 \$ en 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'en 2023, 80 082 déplacements, excluant les accompagnateurs, ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 85 687 en 2024 ;

CONSIDÉRANT que parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté-volet 1, une résolution contenant certaines informations du service de transport doit être adoptée, car elles sont nécessaires au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, pour une prise de décision :

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. François Dubois

APPUYÉ DE :

Mme Pascale Alberne-Lahaie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE confirmer au ministère des Transports et de la Mobilité durable, l'engagement de la Ville de Trois-Rivières à contribuer financièrement pour un minimum de 20% du budget de référence ;

DE demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de lui octroyer une contribution financière de base de 1 240 858 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2024 ;

D'ajouter, à cette subvention de base, une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation de l'achalandage, s'il y a lieu ;

D'autoriser le directeur général et la directrice des services administratifs et trésorière de la STTR à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution ;

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec ;

ADOPTÉE

10. Adoption de la modification règlement 173

(41-24) ATTENDU que la Société de transport de Trois-Rivières (STTR), ci-après appelée "La Société" a été instituée en vertu de l'article 1 de la Loi sur les sociétés de transport (RLRQ, c. S-30.01) ;

ATTENDU que le 26 avril 2023 la Société a adopté le Règlement 169 (2023) ayant pour objet d'autoriser à investir jusqu'à concurrence d'une somme de 2 650 000 \$ devant servir à couvrir les dépenses inhérentes à l'achat de minibus TA électriques et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin au moyen d'un emprunt à long terme ;

ATTENDU le 27 mars 2024 la Société a adopté le Règlement 169-A (2024) ayant pour objet d'autoriser à investir jusqu'à concurrence d'une somme de 2 650 000 \$ devant servir à couvrir les dépenses inhérentes à l'achat de véhicules adaptés au transport des personnes handicapées à mobilité réduite électriques, à essence et hybride et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin au moyen d'un emprunt à long terme ;

ATTENDU que le Règlement 169-A (2024) a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 29 mai 2024 et par la Ville de Trois-Rivières le 16 avril 2024 ;

ATTENDU que dans ces circonstances le Règlement 169 (2023) devient sans objet et peut être abrogé ;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil
APPUYÉ DE : Mme Karine Descôteaux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Société décrète comme suit son RÈGLEMENT NO 173 (2024).

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long retranscrit.

ARTICLE 2

Le Règlement 169 (2023) est abrogé.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

11. Adoption embauche de chauffeur

(42-24) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois
APPUYÉ DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soit entérinée, à la suite du processus de sélection, l'embauche de la chauffeuse temporaire sur appel suivant :

1. Mme Marie-Andrée Bourassa

ADOPTÉE

12. Affaires diverses

a) Proposition observatrice au conseil d'administration de la STTR

(43-24) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois
APPUYÉE DE : Mme Karine Descôteaux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soit proposer de permettre aux élus d'être observateur au conseil d'administration de la STTR.

ADOPTÉE

13. Période de questions

Question 1 (*M. Alexandre Lemerise*)

Où sera situé le nouvel arrêt près du Colisée Vidéotron ??

Le nouvel arrêt sera situé au coin du boulevard du District et de la rue des Bannières.

Question 2 (M. Emmanuel Salib)

Le CIUSSS MCQ doit favoriser le déplacement durable auprès de ces employés, qu'est-ce que la STTR peut faire pour améliorer son service pour ce secteur ?

M. Dupuis explique que les changements du réseau effectué en 2019-2020 avaient comme objectif de concentrer le déplacement vers le carrefour du savoir ce qui inclut le CIUSSS et le centre-ville de Trois-Rivières. Des ajouts de services prévus en août 2024 favorisent également le déplacement dans ce secteur par l'introduction d'une ligne aux 15 minutes qui pourra faciliter le déplacement entre le terminus de l'UQTR et le CIUSSS. Il est mentionné également que le réseau actuel ne peut compétitionner contre l'efficacité de l'automobile, surtout pour certains secteurs de la ville plus éloigné de l'hôpital. Cependant, il est certain que parmi les 3000 employés, sinon plus, un certain nombre d'employés ayant leur résidence près des certains circuits d'autobus pourraient aisément utiliser le transport collectif.

M. Dupuis mentionne également qu'il acceptera volontiers l'invitation au comité de mobilité du CIUSSS pour discuter de leurs enjeux.

14. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée publique aura lieu le mercredi 26 septembre 2024 19 h.

15. Levée de l'assemblée


IL EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ DE :

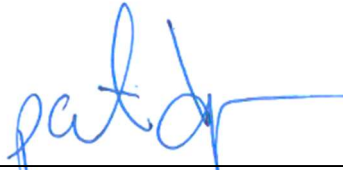
M. Pierre Montreuil
M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 19 h 40.

ADOPTÉE


M. Michel Byette
Président


M. Patrice Dupuis
Secrétaire corporatif